

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Jeudi 11 juillet 2024**

**24\_07\_32 - APPROBATION DE LA PREMIERE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE LEVAINVILLE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 10

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 4 juillet 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 juillet à 20h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Youssef AFOUADAS, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Eric SEGARD, Dominique MAILLARD, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Romain CERCLE (*suppléant de Patrick OCZACHOWSKI*), Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Jean-Claude SOLIGNAT (*suppléant de Patrick LENFANT*), Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric ROBIN	a donné pouvoir à	Youssef AFOUADAS
Gérald GARNIER	a donné pouvoir à	Jocelyne PETIT
Gérard WEYMEELS	a donné pouvoir à	Gérald COIN
Guilaine LAUGERAY	a donné pouvoir à	Dominique MAILLARD
Béatrice BONVIN-GALLAS	a donné pouvoir à	Denis DURAND
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Michelle MARCHAND	a donné pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Pascal BOUCHER	a donné pouvoir à	Eric SEGARD
Marie José GOFRON	a donné pouvoir à	Jean-Loup VIDON
Xavier DESTOUCHES	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés :

Elisabeth LEVESQUE, Laurent DAGUET, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Patrick KOHL, Nicolas PELLETIER, Bertrand THIROUIN, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

\*\*

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel CRETON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le 19 mai 2022 le Conseil communautaire a prescrit par délibération la première modification, de droit commun, du plan local d'urbanisme de la commune de Levainville ainsi que la première révision allégée de ce même PLU.

Puis, le 17 novembre 2022, le Conseil communautaire a prescrit une seconde révision allégée du PLU de Levainville.

Les trois procédures ont fait l'objet d'une enquête publique commune qui s'est déroulée du 7 mai au 8 juin 2024.

La modification de droit commun porte sur des ajustements de la zone logistique de Levainville :

- Une modification du zonage de 2AUxl en 1AUxl sur les parcelles ZB 37,38,39,40, 70, 71 et 78 afin d'harmoniser le zonage sur l'ensemble du secteur consacré au projet de parc logistique.
- Un ajustement de l'OAP n°3 en supprimant la mention : « programmer l'aménagement de ce secteur à moyen termes », afin de rendre la nouvelle zone 1AUxl aménageable dans sa globalité.
- Des ajustements du règlement écrit comprenant la suppression de la zone 2AUxl, dont les règles n'ont plus de raison d'être, une augmentation de la hauteur possible de 15 m à 18 m et une adaptation des règles de stationnement.

#### **Le Conseil communautaire,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 à L.153-30, L.153-36 à L.153-44, R.104-28 à R.104-33, R.151-1 à R.151-53 et R.152-1 à R.153-21 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°21\_07\_01 du 7 juillet 2021 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Levainville ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°22\_05\_02 du 19 mai 2022 engageant la 1<sup>re</sup> modification de droit commun du PLU de Levainville ;

**Vu** l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi que les avis formulés par ces mêmes PPA dans le cadre de la réunion d'examen conjoint du 9 novembre 2023.

**Vu** l'avis délibéré n°MRAe 2023-4366 de l'autorité environnementale en date du 5 janvier 2024 portant sur les projets de modification n°1 et de révisions allégées n°1 et 2 ;

**Vu** l'arrêté du président en date du 9 avril 2024 soumettant à enquête publique les projets de modification n°1 et de révisions allégées n°1 et 2 du plan local d'urbanisme de Levainville ;

**Vu** l'enquête publique menée du 7 mai au 8 juin 2024.

**Entendu** les conclusions du commissaire enquêteur qui émet un **avis favorable**.

**Considérant** qu'il apparaît nécessaire d'ajuster le dossier de manière à tenir compte de l'évolution du projet, notamment quant à la logique d'accès du site depuis la Rd 910 (et non plus depuis la Rd 18) ;

**Considérant** que la prise en compte des récentes évolutions législatives impliquent de maintenir un phasage au sein de l'Orientation d'aménagement et de programmation relatif à la zone AUxl. Il est ainsi défini que l'OAP intégrera une notion de phasage mentionnant la possibilité d'une ouverture à l'urbanisation à la date d'approbation des présentes évolutions du PLU de Levainville (modification n°1 et de révisions allégées n°1 et 2).

**Considérant** les observations et demandes formulées dans le cadre de la consultation des services et de l'enquête publique.

**Considérant** que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire est prête à être approuvée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'approuver la 1<sup>re</sup> modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Levainville telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Levainville durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : L'Echo Républicain.

La modification du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et en mairie de Levainville aux jours et heures habituelles d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération est exécutoire 1 mois après sa transmission au préfet (ou au sous-préfet) aux conditions qu'elle soit téléversée au Géoportail de l'Urbanisme et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Stéphane LEMOINE